

Découvrez le calendrier 2021 des formations UNIMEV



Publié le 07/02/2020

UN STAGE DE FORMATION ! UNIMEV Training vous propose des stages de formations adaptés à vos besoins pour vous permettre de développer vos compétences dans le secteur des métiers de l'événement. Ne tardez plus et découvrez le calendrier des formations UNIMEV.

UNIMEV Training est un organisme de formation proposant une offre variée sur des thématiques au cœur de nos métiers. En veille permanente, l'Union forme sur les nouvelles réglementations en matière sociale, juridique, fiscale, les nouvelles normes, mais aussi les grandes tendances stratégiques dans l'évolution de nos événements.

Image not found or type unknown



CALENDRIER 2021

Découvrez les dates des prochaines formations : [ICI](#)

Pour qu'un stage soit confirmé, il faut qu'**au moins 4 personnes s'inscrivent !**

Si vous êtes intéressé pour vous ou vos collaborateurs, merci de l'indiquer par mail à Laëtitia de Sampaio Portela (l.desampaio@unimev.fr).

FNE FORMATION

FNE Formation 2021

Le FNE-Formation est toujours ouvert aux entreprises placées en activité partielle (de droit commun ou de longue durée) mais il est aussi, **ouvert aux entreprises en difficulté depuis 2020**, au sens de l'article L.1233-3 du Code du travail (hors cas de cessation d'activité).

Le dispositif est **ouvert à l'ensemble des salariés des entreprises** bénéficiant d'une décision d'activité partielle ou d'activité partielle de longue durée, qu'ils soient en activité ou en inactivité.

Afin d'inciter les entreprises à mobiliser le FNE-Formation dans une logique plus «qualitative» et moins «occupationnelle», **la notion de parcours de formation est introduite** par l'instruction du 27 janvier 2021:

[Liste des parcours](#)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le niveau de **prise en charge est désormais dégressif** selon la taille des entreprises et leur situation : [Tableau explicatif des prises en charge](#)

Au niveau des coûts éligibles, une différenciation est faite entre les entreprises en activité partielle (de droit commun ou de longue durée) et celles en difficulté. Pour les premières, l'ensemble des coûts pour la mise en place d'une formation sont pris en compte dans l'assiette des coûts éligibles, à l'exception de la rémunération déjà soutenue par le régime de l'activité partielle, selon les règles qui lui sont propres. Pour les entreprises en difficulté de moins de 50 salariés, les OPCO peuvent mobiliser leurs ressources au titre du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés afin de prendre en charge tout ou partie de la rémunération des stagiaires. Tout autre cofinancement public est exclu.

[Pour en savoir plus : Q/R FNE du 17 février](#)

FORMATIONS SUR MESURE

Vous avez un besoin en formation pour 4 de vos collaborateurs ou plus. Notre catalogue actuelle ne répond pas à ce besoin !

Transmettez-nous votre brief et nous nous chargerons de :

- *Sourcer des intervenants*
- *Construire un programme spécifique*
- *Organiser la formation*

Unimev est à votre disposition pour vous renseigner :

@. l.desampaio@unimev.fr

t. 01 53 90 20 16